

RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2020

RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Maxime Vachon lors de la séance du conseil tenue le 08 novembre 2019.

Considérant que dispense de lecture du règlement a été demandée lors de l'avis de motion.

ATTENDU QUE le budget pour l'année 2020 est de : 1 300 095 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Vachon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement 01-2020 concernant les taux de taxation 2020 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

BUDGET 2020

REVENUS

Taxe foncière	633 049 \$
Taxes sur la valeur foncière	114 043 \$
Tarifs municipaux	186 200 \$
Paiements tenant lieu de taxes	30 328 \$
Autres revenus	1 300 \$
Autres services rendus	79 455 \$
Imposition de droits	38 100 \$
Intérêts	6 000 \$
Autres revenus	3 000 \$
Subventions gouvernementales	208 620 \$
TOTAL REVENUS	1 300 095 \$

DÉPENSES

Administration générale	297 084 \$
Sécurité publique	120 985 \$
Transport	511 465 \$
Hygiène du milieu	138 559 \$
Santé et bien-être	3 446 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	42 904 \$
Loisirs et culture	38 979 \$
Activités culturelles	21 430 \$

Frais de financement	12 700 \$
Affectations	112 543 \$
TOTAL DÉPENSES	1 300 095 \$

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES **0 \$**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les taxes imposées et les tarifs de compensation inclus dans ce règlement sont exigibles également d'une personne qui est propriétaire ou occupant d'un immeuble compris dans une E.A.E. (Exploitation Agricole Enregistrée) et doivent être acquittés.

TAXE GÉNÉRALE

Taxe sur la valeur foncière

Qu'une taxe de 0.8691\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2020, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

Taxe sur la valeur foncière pour les services de la Sûreté du Québec

Qu'une taxe de 0.0796\$ du 100.00\$ d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année financière 2020, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

Taxe sur la valeur foncière pour remboursement du règlement 09-2015 « acquisition d'une unité d'urgence »

Qu'une taxe de 0.0398\$ du 100.00\$ d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année financière 2020, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

Taxe sur la valeur foncière pour le projet d'assainissement des eaux et travaux de voirie - financement permanent #1, #2 & #3

Qu'une taxe de 0.0288\$ du 100.00\$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée, pour l'année financière 2020, sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

Cette taxe servira pour le remboursement du financement permanent «règlement d'emprunt 04-2002» montant qui correspond au 25% de la dépense, et qui est chargé à l'ensemble des contribuables.

TAXE DE SECTEUR

Qu'une taxe de secteur est imposée pour assumer le coût du remboursement de la dette issue des travaux effectués pour le branchement à l'égout, selon le règlement 04-2013. Pour l'année 2018, année référence du branchement, le taux d'intérêt est fixé à 1%. Le même taux sera en vigueur tout au long du remboursement de la dette. La taxe de secteur (capital et intérêt) pour le matricule 0930 87 0024 est de 1043\$. L'imposition de cette taxe de secteur sera maintenue jusqu'à

l'acquiescement de ladite dette, et assimilable à une taxe foncière et devra être acquittée, selon l'entente signée. Tout retard portera intérêt au taux en vigueur selon le règlement de taux de taxation du budget de l'année en cours.

TARIF POUR SERVICES MUNICIPAUX

Aqueduc Ste-Rose Station

QU'UN tarif fixe de 250\$ soit chargé, pour les frais d'opération du réseau d'eau qui dessert Ste-Rose Station. Ce tarif est applicable selon le règlement 04-2018. Cette taxe servira à l'opération du réseau.

Tarif fixe unité desservie réseau égout

QU'UN tarif fixe de 488.00 \$ soit chargé aux unités desservies, selon les spécifications du règlement 04-2002, afin de combler les dépenses de la dette, et aux fins de constituer une réserve pour la vidange des étangs aérés. La réserve est calculée selon un montant de 6000.00\$ par année.

Tarif fixe opération réseau égout

QU'UN tarif fixe de 229.00\$ soit chargé, aux unités desservies raccordées au réseau d'égout, afin de combler les dépenses d'opération dudit réseau.

Tarif pour le service d'enlèvement, transport et de disposition des ordures ménagères et pour la collecte des matières recyclables

QU'un tarif annuel pour chaque habitation, logement, commerce, chalet, cabane à sucre, et exploitations agricoles enregistrées, soit tarifé et prélevé pour l'année financière 2020 pour le service d'enlèvement, de transport et de disposition des ordures ménagères, ainsi que pour la collecte des matières recyclables, et réparti comme suit :

- Résidence et logement -----	160\$
- Commerce lié à la résidence -----	220\$
- Chalet et résidence secondaire -----	70\$
- Commerce -----	225\$
- Cabane à sucre -----	50\$
- Ferme et sa résidence -----	275\$
- Ferme seule -----	200\$
- Commerce lié -----	70\$

Tarif pour traitement de boues de fosses septiques

QU'un tarif de 35\$ pour chaque habitation, logement, commerce, chalet, cabane à sucre, et exploitation agricole enregistrée soit chargé pour le traitement des boues de fosses septiques.

Tarif fixe pour traitement eau & égout desservi par la Municipalité de Lac-Etchemin et taxe piscine secteur Lac-Etchemin

QU'un tarif fixe de 379\$ soit facturé aux contribuables de Sainte-Rose qui sont desservis par la municipalité de Lac-Etchemin pour l'eau et les égouts : 165\$ pour l'eau, 150\$ pour les égouts et 25\$ pour la réserve. Un tarif de 63.35\$ sera facturé pour le propriétaire d'une piscine desservi par Lac-Etchemin. Ces tarifs sont payables en 1 seul versement le 1 mars 2019.

MODALITÉS

Nombre de versements

Tout contribuable qui aura un compte de taxes de plus de 300\$ (trois cents dollars) sur chaque unité d'évaluation pourra se prévaloir d'acquiescer son compte en 5 versements aux dates suivantes: 4 mars 2020, 2 avril 2020,

4 juin 2020, 12 août 2020 et 17 septembre 2020 comme le prévaut l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité Municipale.

Taux d'intérêt et frais

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, l'intérêt s'accumule sur le ou les versements échus. Le taux d'intérêt applicable sera de 10% sur le solde dû. Des frais d'administration au montant de 30\$ seront aussi chargés à ceux à qui l'on devra faire des réclamations par courrier recommandé. Les états de compte de moins de 10\$ ne seront pas postés, le solde apparaîtra sur la facture de l'année suivante. Les règles prescrites dans le présent règlement s'appliquent aussi aux autres taxes, tarifications ou aux autres comptes et compensations municipales que la municipalité perçoit.

Des frais de 30\$ seront exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

Des frais d'administration seront réclamés au propriétaire sur les comptes de taxes impayés, lorsque des procédures de recouvrement seront entreprises ou par avis recommandé. Les frais seront de 100.00\$ en plus des frais d'huissiers et de procédures légales, s'il y a lieu, lorsqu'il y a transfert à la M.R.C. des Etchemins pour vente pour taxes.

Un montant de 50.00\$ sera réclamé s'il n'y a pas transfert à la M.R.C., mais que les procédures se rendent jusqu'à l'avis recommandé. Les frais seront assimilés à une taxe foncière, et ajoutés au compte de taxes, et gérés de la même manière qu'une taxe foncière.

Regroupement des tarifs pour les services de la municipalité

Attendu que des biens et services sont offerts par la Municipalité moyennant des tarifs. Que les tarifs font partie intégrante du règlement de taux de taxation annuel et sont par conséquent révisés chaque année. Tout tarif inclus ci-après pourra être révisé par résolution en cours d'année.

PRODUIT	PRIX	SPÉCIFICATIONS
Photocopie	0,50\$	
Photocopie couleur	2,00\$	
Copie matrice graphique	1,50\$	Au bureau
	5,00\$	Par fax ou par la poste
Confirmation taxes	20,00\$	Notaire ou autre demandeur
Télécopie	1,50\$	Par page sauf page de garde (gratuite)
Permis par la poste	10,00\$	
Boyau usagé incendie	25,00\$	
ANNONCE JOURNAL MUNICIPAL		
Selon les tarifs exigés par le contractuel qui produit le journal		
Avis public dérogation mineure	50,00\$	Dans journal municipal
Bac vert ou bleu	95,00\$	Tarif ajusté dans l'année si augmentation lors de l'achat par la municipalité
Bac de compostage	40.00\$	Selon le coût réel du bac

Poteau de signalisation complet 4 chiffres	70,00\$	Ajusté si augmentation lors de l'achat durant l'année
TUYAUX USAGÉS		
Béton 8 pieds	30,00\$	
Béton 4 pieds	20,00\$	
PVC 18 po x 20 pieds	75,00\$	
PVC de 24 po x 20 pieds	100,00\$	
PVC de 30 po x 20 pieds	150,00\$	
TARIF DÉGEL PONCEAU		
Salaire horaire des employés présents + bénéfiques marginaux + tarif des camions		
Camion autopompe	85,00\$	L'heure
Unité d'urgence	70,00\$	L'heure
Camion voirie	40,00\$	
TARIF INTERVENTION SERVICE INCENDIE POUR NON-RÉSIDENT		
Camion autopompe	235,00\$	L'heure + salaire horaire des pompiers présents + bénéfiques marginaux
Unité d'urgence	90,00\$	
Camion voirie	40,00\$	L'heure
LOCATION SALLE		
Salle communautaire	50,00\$	Réunion sans repas ½ journée ou soirée
Salle communautaire	150,00\$	(repas ou social)
Salle communautaire	250,00\$	(décès)
Repas après funérailles	125,00\$	
Local des loisirs	125,00\$	Lumière patinoire 25\$
Local 691, rue Carrier	75,00\$	
Frais supplémentaires	30,00\$	Si plus de 2 heures de conciergerie (ménage)
PRÊT D'ÉQUIPEMENT (chaise, table ou autre)	50,00\$	Sortie et retour du matériel sur les heures de bureau municipal
TRACTEUR (situation d'urgence seulement)	70,00\$	L'heure
SALLE D'ENTRAÎNEMENT	50,00\$	Personne seule
Taux annuel	70,00\$	Couple et Famille
	20,00\$	Clé d'accès non remboursable
	100,00\$	Non-résident avec accès entre 14h et 22h

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion du présent règlement a été donné le le 08 novembre 2019.

Le présent règlement a été adopté le 17 janvier 2020.

Avis de promulgation du présent règlement a été donné le 20 janvier 2020.

Hector Provençal
Maire

Johanne Nadeau
Directrice générale adjointe